flersard, 54 43 00 100. Lufosse, 54 49 23; 10te roussaint, 54 01 04; 102e Cassini, 55 00 17; 103e Chevalier, 55 38 20; 104e Pompon, 55 56 09; 105a Devaile, 56 13 22; 106e Burgat, 50 23 33; 107e Alpini, 56 44 15; 108e D. Masson, 57 12 20; 109e Guidi, 57 24 50; 110e Roussard, 58 11 40; 110e Rousselle, 58 41 10.

La moyenne du vainqueur de Cherbourge Brest

Théophile Beeckman, ayant couvert les 403 kil, qui séparent Brest de Cherbourg en 15 h. 44 m. a marché a une allure moyenne de 25 kil. 740 m. a l'heure. C'est, à 30 mètres près, la moyenne de l'an dernier.

Les vainqueurs des années précédentes

Au Conseil des Ministres

L'AMNISTIE, LA GRÈVE DES OU-VRIERS ET LE TRAVAIL DANS LES BOULANGERIES.

Paris, 27 — Les ministres se sont réunis en Conseil à l'Elysée, ce matin, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil a arrêté les dispositions en vue de répondre aux diverses interpellations déposées devant l'une et l'autre Chambre. Il a chargé le garde des soeaux de se rendre aujourd'hui dévant la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre et de demander à celle-ci de hâter le plus possible l'examen du projt de loi d'amnistie, afin de permettre aux Chambres de se prononcer sur

ce projet avant leur séparation. Le Ministre du Travail a rendu compte des négociations auxquelles la grève des ouvriers

boulangers a donné lieu. Il a exposé que l'accord s'était réalisé sur des modalités paritaires d'application des lois sociales et que, en ce qui concerne les salai-res et les réclamations corrélatives des patrons, des mesures allaient être prises inces-lamment, sous le contrôle des ministres du Travail, du Commerce et de l'Industrie.

DES FONCTIONNAIRES PRÉFECTO-RAJX VONT ETRE MIS A LA RETRAITE

En raison de l'importance du mouvement administratif en préparation, le Consell des Ministres a décidé d'inviter, par mesure géné-rale, tous les fonctionnaires des administra-tions préfectorales qui ont dépassé l'âge de 60 ans, à faire valoir leurs droits à la retraite. Le Temps » dit que la mise en application de cette décision provoquerait des vacances dans les postes suivants : sécrétariats généraux de la Préfecture de la Seine ; Préfectures de la Marne, du Pas-de-Calais, de l'Yonne et de la Sarthe : Sous-Préfectures de Bône, Philippeville, Orléansville, Pontarlier, Redon et Chateaubriant, ainsi qu'un certain nombre de postes de vice-présidents de Conseil de Pré-fecture et de Conseillers de Préfecture.

A LA CHAMBRE

Paris, 27. — La séance est ouverte à 16 h. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations. Les huissiers introduisent solennellement trois

membres de cette commission dont M. Bienvenu-Martin, sénateur et président. Celui-ci monte à la tribune et dépose son rap-

La Chambre ratifie sans débat la nomination par les groupes des membres des grandes commissions permanentes. La Chambre valide diverses élections. L'ordre du jour étant épuisé la séance est aus

sitôt levée. Séance samedi matin et après-midi pour la discussion des cahiers de crédits et des douzièmes des dépenses recouvrables.

Les députés du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne dans les Commissions de la Chambre

Commission des Affaires étrangères : Cou-eaux, MM. Lefebvre du Prey. Loucheur. Commission de l'Agriculture : MM. Forzy,

Commission de l'Algérie, des Colonies et des Protectorats : Goniaux, M. de Saint-Just. Commission de l'Armée MM. Abrami, Ac-sambray. Daniel-Vincent, Plichon, Rillard de Verneuil, de Saint-Just.

Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales : M. Loucheur, Lebas. emmission du Commerce et de l'Industrie MM. Nicolle, Delesalle.

Commission des Comptes définitifs et des économies : M. Hauet, Ferrand. commission des Douanes et des Conventions commerciales : Desoblin, MM. Delesalle, Plichon. Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts : Bernard, Delourme, Abbé Lemire. Commission des Finances : M. Desjardins. Commission de l'Hygiène : Briffaut, Coppeaux, Medicial (Victor)

Morel (Victor).

Commission de la Législation civile et crimimelle: Léon Escoffier.

Commission des Mines et de la Force motrice:
Basly, Boulanger, François Lefebvre, M. Ni-

Commission des Régions libérées : Goniaux, Cadot, Delourme, Evrard, Ferrand, François Lefebvre, Léon Escoffier, MM. Accambray, Cres pel, Forzy, Grousscau, Rillard de Verneuil, Des Rotours.

Commission du Travail : Evrard, Lebas, Saint-Venant, M. Boulanger.
Commission des Travaux publics : M. Villa.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE salaires devant servir de base à la déter-

mination des rentes et indemnités dues en cas d'accident de travail aux différentes catégories de salariés visés à l'article 1er de la loi du 15 décembre 1922 ont été fixés par un arrêté de M le Préfet du Nord en date du 21 juin 1924. les sous-préfectures.

« MATTEOTTI A VAINCU EN MOURANT » A-T-IL DIT **AU SÉNAT ITALIEN**

Rome. 27. — Au Sénat, le comte Sforza a prononcé un discours d'une forte saveur polémique qui, en divers points, a provoqué les murmures de l'assemblée.

A un certain moment, l'orateur s'est même fait rappeler au sentiment de la mesure par le président.

Le comte Sforza a posé « ex abrupto » cette question:

« Que contient le discours du président du conseil que nous avons entendu avant-hier?
1º une longue apologie; 2º la périodique menace de tension périlleuse dans certaines zones fascistes; 3º une péroraison pleine de
bonnes intentions »

L'orateur cite l'attitude de M. Matteotti au congrès socialiste de Bruxelles et cette parole congrès socialiste de Bruxelles et cette parole du malheureux député socialiste : « Nous ne voulons rien des camarades étrangers. Chaque peuple doit conquérir lui-même sa propre liberté ; s'il ne le sait pas, cela veut dire qu'il n'en est pas digre ».

« En réalité, poursuit le comte Sforza il y a eu ailleurs des crimes commis par des fanatiques de parti, de classes ou de races.

« Ici il y a un crime organisă à la suite

« Ici il y a un crime organise à la suite d'autres crimes restés impunis par les hom-mes installés au centre même du gouvernements et par les chefs d'un parti que la théorie nationale fasciste identifie avec la patrie. L'orateur continue en poussant à fond la

critique du fascisme.

Le fascisme, dit-il, pouvait faire front à bien des luttes; mais il ne pouvait pas l'emporter dans la bataille de la critique intellec-

» C'est cela, Messieurs, qui a été le signal de la mort de Matteotti. Matteotti était le plus ardent, le plus passionné, le plus documenté des adversaires.

Il a été supprimé pour que la discussion fût interdite

» Les instigateurs de l'assassinat se sont trompés seulement en ceci, qu'ayant constaté la tacite passivité du pays en face de tant de delits, ils crurent cette fois encore, pouvoir gir impunément. Mais l'Italie s'est réveillée, secouée d'hor-

reur et Matteotti, Messieurs, a vaincu en mou-

Le comte Sforza poursuit et termine son discours sur le même ton, ardemment agressif, niant que la patrie puisse être personnifiée par un seul parti et que, qui ne pense pa comme ce parti soit un ennemi de la patrie. comme ce parti soit un ennemi de la patrie.

« La patrie que nous avons sauvée sur le Piave, a-t-il dit, était la patrie de tous ».

Malgré ce discours, le Sénat Italien a, ainst que l'on sait, par 225 voix contre 21, maintenu sa confiance à M. Mussolini.

MADAME VEUVE MATTEOTTI, PARTIE CIVILE Rome, 27. — La Veuve du député Matteotti, s'est constituée partie civile. Elle a choisi comme avocat, Me Frerari de Milan, émment juriste, inscrit dans aucun parti politique.

CHAIRES VACANTES A L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Paris, 27. — L'Officiel publie : la chaire de chimie organique de la Faculté mixte de méde-cine et de pharmacle de l'Université de Lille, est déclarée vacante.

La chaire de mécanique rationnelle et appli-ouée de la Faculté des Sciences de l'Université de Lille, est déclarée vacante. Un délai de vingt jours est accordée pour le production des titres.

LA LOUEE DES DOMESTIQUES

Châlon-sur-Saône, 27 — A la louée des domestiques de Bourbon-Lancy on a constaté que les offres étaient supérieures aux demandes d'emplois, les bons domestiques de ferme sont payés jusqu'à 3.500 francs par an nourris et logés at les femmes de basse-cour et de ferme, de les femmes de basse-cour et de lerme, 1.500 à 2.200 francs, (Havas).

COMITÉ DIRECTEUR DU GROUPE RADICAL

Paris, 27. - Par suite d'une omission dans la note communiquée hier à l'issue de la réunion du groupe parlementaire du parti radical et radical-socialiste, la liste des membres du comité directeur du groupe doit être complétée par l'addition des noms de MM. Dutheil, Durand, ulien Cante, et François Morel.

Deux jeunes baigneurs noyés à Harnes

Deux Polonais agés de 18 ans, les nommés Dudziak Jean et Bachorz Johanne, habitant la cité du N 8 de Lens, à Harnes, se sont noyés en se baignant dans le canal de la Souchez, au-dessus de l'Ecluse n. 3.

Des journalistes polonais vont visiter notre région

A l'occasion de la « Foire des pays du Nord » qui s'ouvrira à Dunkerque, le 1er juillet prochain les principaux représentants de la presse polonaise à Paris, viendront dans le Nord. lls profiteront de cette circonstance pour visiter notre région qui, par son importance au point de vue industriel et commercial est le centre de l'immigration polonaise en France. Les journalistes polonais arriveront à Lille, ce matin, à 11 heures et seront reçus par M. le docteur Thades Lubaczewski, consul de la Ré-publique polonaise pour le Nord et le Pas-de-

Calais.

La délégation se composera des correspondants parisiens des grands quotidiens de Varsovie « Gazette de Varsovie », « Kurjer Warschawski », « Rzeizpospolita », « Robotnick » et enfin, deux journaux bi quotidiens paraissant à Paris « Zycie Polskie » et « Polonya ».

Un membre de la Chambre des Députés à Varsovie, M. Herz, les accompagnera, ainsi que le directeur de l'agence télégraphique polonaise

Cette délégation visitera les importantes usines Motte, à Roubaix, ainsi que les ateliers de la Compagnie de Fives-Lille. Samedi soir, un diner sera offert par le consul, auquel seront 'conviés les représentants de la presse régionale. Dimanche nos visiteurs assisteront aux mines d'Aniche, à une fête nationale préparée par les ouverier polongis. hors d'une voiture

En fevrier, quand il voulut les négocier, on répondit à M. Poulain dans diverses banques, où il s'était présenté, que ces actions ne valaient

20 ou 30 francs

Une enquête est ouverte.

que 20 ou 30 francs.

M. Poulain se rendit le 19 mars, avec sen fils, qui est étudiant en pharmacie, à la succursale de Valencienes, rue Tholozé.

Après qu'il eut expliqué le but de sa visite au directeur, ce dernier feuilleta ses registres et demande à son client s'il n'avait jamais signé l'achat de ces titres et il lui exhiba une signa-

M. Poulain répondit négativement; sa signa-ture avait imitée; le directeur lui remit alors un chèque de 6.000 francs; vous le toucherez n'importe où, ajouta-t-il

M. Poulain prit le chèque. Arrivé à Bouchain.

il voulut l'encaisse: dans une banque de la lo-calité. On refusa le chèque avec la mention sui-

vante : « émis sans provision ».

M. Poulain a décide, devant ces faits, de por-

A la Cour d'Assises

du Pas-de-Calais

Une affaire de mœurs à Avion

Jules Willay, mineur à Avion, inculpé d'atten-

Une tentative d'assassinat

en Belgique

UN BOULONNAIS CONDAMNE

L'accusé est Amédée Séverin, 25 ans, ajusteur-

mécaniclen à Boulogne-sur-Mer.

Le 27 décembre 1923, Séverin quittait Boulogne pour aller à Péruwelz Bonseours, village belge. Arrivé vers 18 h. 15 il se rendit au Magasin Français qu'il savait être tenu par une demoiselle Vivier Léonie, agée de 51 ans, vivant seule.

Il y fut reçu sans défiance. Cette commerçante

qui le connaissait pour être depuis une année environ un de ses clients, le fit entrer dans sa cuisine. Dans cette pièce Séverin fut surpris de trouver une femme âgée, c'était Mme veuve Vivier, âgée de 78 ans, qui était venue voir sa fille, Séverin s'inquiéta de savoir si les recettes commerciales de Mile Vivier lui donnaient satisfaction.

faction. Soudain il se leva et demanda à ache-

Mile Vivier se rendit au magasin suivie de Séveria qui après mêtre décide sur le cheix du tabac présenta un billet de banque de 50 fr.

La marchande revint dans la plèce qu'elle venet de traverser pour prendre la monnaie.

venait de traverser pour prendre la monnaie, mais elle eut la surprise de constater que son étrange client l'avait suivie. Elle lui rendit la

monnaie, et Séverin étant revenu dans le maga-sin, demanda comme s'il cherchait à reculer le

sin, demanda comme sil cherchait a reculer le moment de son départ, une pipe et un autre paquet de tabac. Il paya cette nouvelle acquisition avec deux billets de 5 fr. et deux coupures de un franc chacune. Pendant que la demoiselle Vivier, penchée sur le comptoir, cherchait de la menue monnée dans con tiroincaises.

menue monnaie dans son tiroir-caisse, Séverin

sortant de sa poche une matraque qu'il avait apportée en asséna deux coups sur la tête de la demoiselle Vivier qui s'affaissa en criant

« au secours » !

Aux cris poussés par sa fille, Mme veuve

Vivier accourut, mais Séverin allant au devant

d'elle, la rejoignit dans la pièce voisine et la

frappa avec la même arme. Elle se mit elle aussi

à crier. Séverin affolé à la pensée qu'il pourrait

être surpris s'enfuit sans avoir essayé de com
mettre le vol qu'il avait projeté. Plusieurs per
le vent en courant se mirent à

sonnes l'ayant vu sortir en courant se mirent à sa poursuite mais elles ne purent le rejoindre. Il gagna la frontlère et, en traversant la forêt,

se débarrassa de sa matraque qui n'a pu être

Séverin reconnaît les faits, mais il nie la pré-

Il n'a pu donner aucune explication plausible

Il n'a pu donner aucune explication plausible de son voyage à Bonsecours : la veille du crime il a brusquement quitté le chantier où il travaillait après s'être fait régler ce qui lui était dû. Son départ inopiné de Boulogne, nanti d'une arme qu'il avait achetée quelque temps auparavant chez un armurier de cette ville, pour se rendre à proximité de la frontière chez une débitante qu'il croyait trouver scule à la maison

bitante qu'il croyait trouver scule à la maison est de nature à faire admettre qu'il avait prémé

dité son crime. Après avoir assommé la demoi selle Vivier il comptait commettre un vol fruc-

tueux et la proximité de la frontière devait lui permettre de se soustraire aux recherches.

Les coups portés à ses victimes n'ont pas entraîne d'incapacité permanente ; la demoiselle Vivier e en une incapacité de l'acceptant de l'acceptant de l'incapacité permanente ; la demoiselle vivier e en une incapacité de l'acceptant de l'accep

Vivier a eu une incapacité de travail de 15 jours et sa mère incapacité d'une dizaine de jours

Séverin n'a jamais été condamné, sa probité ne serait pas à l'abri de tout soupçon,

LE VERDICT

Amédée Séverin, 25 ans, ajusteur-mécanicien, à Boulogne est condamné à 10 ans de réclusion

et 10 ans d'interdiction de séjour.

ter du tabac.

an secoure a 1 -

retrouvée.

A DIX ANS DE RECLUSION

tat à la pudeur. Il est condamné à deux ans de prison.

UNE FILLETTE TUEE SUR LE COUP. UN MOURANT, CINQ BLESSES

ouvriera polonais.

Lundi, ils se rendront à la foire de Dunkerque.

Après une visite des mines de Bruay, et un pélérinage à la colline de Lorette où reposent les polonais tués sur notre front, la délégation re-tournera mardi à Paris. Une affaire d'émission de chèque sans provision à Valenciennes

Caen, 27. — Hier soir, à 22 heures 30, sur le cours Sadi-Carnot, un cheval attelé à une carriole dans laquelle se trouvaient sept personnes qui revenaient d'une fête de famille, s'est embellé. Il est venu s'abattre non loin du theatre, centre une palissade.

Les sept occupants furent projetés hers de la voiture. Une petite fille, nommée Marie Odetta, âgée de sept ans, a été tuée net; M. Amand, 23 ans, qui conduisait le cheval, a été très grièvement blessé et a du être transporté à l'hopital; il est dans le coma. Trois autres personnes ont eu une jambe ou un bras cassé. Deux seulement en sont quittes avec de légères blessures. he parquet de Valenciennes vient d'enregistrer une plainte contre la direction de la banque du Foncie Français dont le siège étant 127, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

M. Emile Poulain, propriétaire, à Marquette-en-Ostrevent, déposait le 13 janvier dernier, une scmme de 6.000 francs à l'agence de Marquette, de la banque du Foncier Français Reçu du dépôt de cette somme lui fut délivré.

Le même mois, le 28, un des employés de l'agence vint chez lui et lui remit dix setions d'une société anonyme du Sud, d'une valeur nominale de 160 francs, soit un débit de 1.600 fr. à son compte en banque. M. Poulain n'avait denné aucun ordre d'achat; il prit néanmoins les valeurs.

fantome de Pouilly FELLE A EU SON EPILOGUE

Laon, 27. — Le Tribunal Correctionnel de Laon a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de la verrerie de Pouilly-sur-Serre. M. Armand industriel à Valenciennes avait acheté quatre usines pour 540.000 fr. il réclama pour pertes subles 2 622 826 france.

d'où escroquerie de plus de 15 millions.

Les inculpés étaient poursuivis pour fraude et complicité en matière de dommages de guerre : M. Armand, industriel, a été condamné à 1.000 fr. d'amende avec sursis et 5.000 fr. de dommages-intérêts : M. Thibaut, représentant est condamné 1.200 fr. d'amende avec sursis; M. Dubois, ancien chef du sous-secteur de reconstruction industrielle de Laon, est acquitté. La maison que représentait Thibaut est rendue civilement res-

UN ANNAMITE EST L'AUTEUR DE L'ATTENTAT DE CANTON

Canton, 27. - Le journal . Hsuen-Shiang . a publié des informations disant que l'auteur de l'attentat de Canton était un Annamite. Ce journal a publié plus tard le nom de l'informateur, un révolutionnaire coréen en-tretenant des relations particulières avec le

du Nord à Hong-Kong, sans trouver l'oppor-tunité qui se présenta à Canton sur la con-cession étrangère.

L'Annamite Fan-Hong-Tai est agé de 30 ans. Le Coréen adressa au journal chinois une dé-claration rédigée par FanHong-Tai qui devait être publiée après le succès de l'attentat. La police chinoise a ordonné une descente de police dans de nombreux clubs. Les opérations ont été faites très rapidement.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re REGION

vignes, du 43e R. l.

Vol militaire avec effraction et complicité.

Jean Massinon, cavalier de 2e classe au 6e chdsseurs à cheval et Albert Flécy, du même régiment, accusés de vol d'effets de lingerie, de toilette, d'équipements et d'alimentation, écopent chacun 3 ans de prison avec le bénéfice du sursis.

En fin d'audience, le Conseil a envoyé pour plus ample information l'affaire de Gustave Desmettre, soldat au 110e R. l. et André Serempouque, canonnier au 15e R. A., inculpés de vol d'un portefeuille contenant 200 francs commis à Dunkerque, pendant la nuit du 31 décembre 1923, au préjudice de M. D.z.

Le Congrès Interfédéral des Mutilés et Victimes de la Guerre

IL S'EST OUVERT, HIER,

du Congrès interlédral des Associations de mu tilés, réformés, veuves de guerre, orphelins, ascendants, anciens combattants, anciens prison-Les congressistes arrivés hier soir ont visité, vendredi matln, le sanatorium de Zuydcoote et l'école des veuves de guerre de Malo-les-Bains.

L'après-midi les congressistes se sont réunis de l'école des veuves de guerre de Malo-les-Bains.

de Ville hier à 15 heures, sous la présidence de M. Balavoine, président de la Fédération.

Nombreux sont les délégués venus assister à cette première seance et représentant les asso-ciations de Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai, Douai, Aniche, Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Valenciennes, Fresnes, Hazebrouck, Cassel,

Dunkerque, etc.
M. Terquem, maire de Dunkerque, fait son en-frée au moment où M. Balavoine achève son iscours. La séance est alors ouverte. Les rapports inscrits au programme sont les

tuberculose chez les reformes; les tuberculeux de la guerre; rapport au sujet des gazés; les veuves de guerre atteintes de la tuberculose; l'hospitalité des tuberculeux; allocations aux familles des tuberculeux; allocations aux familles des veuves de guerre tuberculeuses; allenés internés, titulaire d'une pension pour une infirmité; frais d'inhumation des allénés decédés dans des établissements hospitallers dans des établissements hospitallers.
Les vœux suivants présentes par M. Vannoye,

1º Que les mesures utiles soient prises pour donner aux tuberculeux de guerre, les moyens de se faire hospitaliser dans les maisons de cure qui leur sont recommandées, soit par l'altitude soit par le climat et que les dispositions néces saires soient prévues pour augmenter, le cas échent, le nombre de sanatoria susceptibles de recevoir les tuberculeux de guerre. de recevoir les tuberculeux de guerre;

AND THE PERSON

2º Que les tuberculeux à 100 reçoivent une carte d'invalidité à double barre bleue donnant droit à le réduction du quart de place à la per-

sonne qui les accompagne ; 3º Que les pensionnes recoivent toujours un titre à 100 pendant la durée de leur hospitalisation pour compenser leur incapacité de travail ou que le Comité départemental leur accorde allocations journalières correspondantes.

En ce qui concerne les sanatoria, diverses mo-tions sont mises aux voix. Le vœu suivant de Derycke, vice-président de l'Union des mutilés et réformés de Roubaix est adopté : « Que les économes des sanatoria apportent le plus grand soin à la subsistance et au logement des tuber-

Entin la Fédération présente le vœu suivant qui est adopté par les congressistes de la première commission : « Que les associations de mutilés aient le droit visiter leurs malades dans les établissement de cure afin de recevoir éventuellement les do

léances de ceux-ci .

La première commission examine ensuite le rapport No 2, de M. Vincent, et adopté les vœux qui lui sont présentés :

1º Que les associations fassent visiter régulièrement leurs tuberculeux par des visiteuses d'aygiène se tenant à l'écart de toute action mé 2º Que les associations existant dans les vil

les ou se trouve un dispensaire de la Ligue du Nord contre la tuberculose invitent leurs socié aires réformés pour bacollose à s'y faire îns 3º Que la question du logement du « tuber-culeux déclaré » qu'est le réformé de guerre bac-cilaire soit inscrite en tête du programme de 12

lutte anti-tuberculeuse;

4º Que tout réformé de guerre qui aura été reconnu porteur de baccilles de la tuberculose conserve le taux définitif de 100 %; 5º Qu'il soit tenu le plus grand compte par le experis des centres spécieux de réforme des certificats de médecins traitants et les résultats des analyses de crachats effectués par les labo-ratoires privés, par les laboratoires municipaux

et par les dispensaires anti-tuberculeux. En ce qui concerne les gazés, le vœu suivant présenté par M. Scrève, est adopté. Le Congrès de la Fédération des Mutilés et veuves de guerre du Nord demande 1° que les commissions d'aide aux gazés prévue par le projet de loi Thoumyre soient créées d'extreme urgence; 2° que dans les délais les plus courts, l'Office National autorise les Comités dépariementaux à rembourser avec comme point de départ, le dépôt du projet de loi Thoumyre, les secours accordés par les associations des mutilés aux gazés de la guerre pensionnés même à moins de 10 % et aux gazés non pensionnés, mais possesseurs de pièccs d'origine et ce jusqu'au vote de la loi Thoumyre.

LA SOIREB Une retraffe aux flambeaux par la musique lu 110 R. I. a animé la soirée ct à l'Hôlel des Arcades, en une soirée intime, le Comité local

reçu les congressistes étrangers.

LA JOURNÉE DE SAMEDI Pour demain samedi le programme est le sui-Matin: A l'Hôtel de Ville suite des travaux du Congrès; à 11 h. 45, réception des congressistes par la municipalité de Dunkerque;
L'après-midi: Suite des travaux du Congrès;
Soir: Grande représentation artistique au vant 🗀

LE MINISTRE DES PENSIONS

PRESIDERA LE CONGRES M. le Ministre des Penslons Bovier-Lapierre présidera le Congrès qui se tiendra dimanché 29 juin à Dunkerque. Le ministre arrivera à

CHAPITRE DES VOLS

LA MAIN DANS LE SAC!

En rentrant chez lui, en compagnie de sa femme, hier vers 17 h. 15, M. Léon Ségard, 39 ans limonadier, 16, quai de la Basse-Deûle apercut avec stupéfaction un individu fort occupé à farfouiller dans les tiroirs de ses

meubl**es** Il sauta sur le quidam, le maîtrisa en un tour de main. Les co-locataires et voisins, ameutés par les appels de Mme Ségard, vinrent bientôt lui prêter main-forte. Peu de temps après l'intrus était remis aux mains d'agents qui, l'ayant fouillé, le trouvèrent porteur de 6 clefs de divers modèles.

Cet individu est un nommé Henri Insleger 25 ans, demeurant 7, place Philippe-Lebon, exercant les professions de chauffeur d'auto, de marchand des 4 saisons et aussi, à ses mo-ments perdus... celle de cambrioleur. On l'a mis à l'ombre !...

LE PORTEFEUILLE DU MAÇON

L'ouvrier maçon Faustino, 21 ans demeurant 26, place du Lion d'Or, a déposé une plainte contre inconnu, pour vol de son portefeuille, le quel renfermant une somme de 82 francs, ainsi me les papiers d'identité. Le vol a cu lieu dans e couloir de l'immemble portant le numero bi de la rue Jacquemars Giélée, où travaillait le plaignant, qui s'était débarrassé de sa veste pour être plus à son aise.

LA CAMBRIOLE AU TRAVAIL

Le service de la sûreté rechérche le ou les malfaileurs qui, dans la nuit du 26 au 27 juin, se sont introduits par effraction, dans un baraquement situé 46 bis. rue de Béthune. Dans ce baraquement, ils ont dérobé des bas et des chaussettes ayant au total une valeur de 695 fr. 90, ainsi qu'une valise en cuir jaune, avec courroie, valant environ 400 francs.

Ce vol a été commis au préjudice de M. Louis Robert, 58 ans. commerçant, domicilié Quai du Wault, 16, propriétaire du baraquement dont il

mier véhicule était piloté par M. Deligny Louis, au service de M. Isidore Leroy, 39. rue Jean-Bart, et le second était conduit par M. Vacquant, marchand de charber. chand de charbon, 62 rue des Tanneurs. Dégâte matériels de part et d'autre.

PLACE DES QUATRE-CHEMINS

rant rue Adolphe Werquin et Kleber Verfaillie, 15 ans domicilié boulevard Victor-Hugo, 227,

FEUILLETON DU 29 JUIN 1924. - Nº 14

GRAND ROMAN PAR CLAUDE MONTORGE

Une torpeur et une chaleur lourde rémaient ; un malaise général étreignait êtres et les choses. Des frémissements gubits, sous on ne sait quelle influence, naissaient au cœur de la forêt, grossissaient, passaient en ouragan au-dessus des branches, en les secouant violemment et en les faisant s'entrechoquer.

Il n'est pas de spectacle plus impressionnant et plus grandiose que celui offert par un orage, dans une forêt, pendant la nuit. Les éclairs illuminent de leurs lueurs les profondeurs et découpent les ondulations et les arêtes des arbres sur le noir du ciel, avec une netteté prodigieuse. On croirait parfois que la forêt est illuminée par des milliers de feux de Bengale : d'autres fois, qu'elle est en feu ou que des volcans ont ouvert de tous côtés. sur les crêtes et dans les profondeurs des vallées, des cratères d'où jaillissent des

se secoue, s'échevelle, se penche pour lancer un défi, se redresse pour éviter un affront, s'incline à nouveau pour vomir des outrages. Dans l'irritation désordonnée qui les secoue, ils entremêlent leurs branches, s'étreignent, se brisent avec des cra-

quements sinistres. Parfois, l'un d'entre eux, le plus altier, le plus souverainement impassible, tombe, frappé de la foudre, avec des mugissements sourds, s'abat comme un géant, sous un surnaturel coup de massue, et les autres arbres autour de lui, se taisent et recouvrent pour un moment leur placidité. comme s'ils étaient, par cette démonstration d'une force invisible plus puissante que toutes les puissances, frappés de stu-

peur et de panique. Pendant que la forêt mugit, gronde tonitrue, les cataractes du ciel se sont ou-vertes et l'eau tombe en rafales, en gouttes lourdes, nombreuses, pressées, for-mant un réseau d'humidité, un voile d'eau qui réunit la terre aux nuages.

Des torrents se forment, inondent les bas-fonds, entrainent en hurlant des branchages et des feuilles, défoncent les coteaux, ravinent les chemins, en arrachent le sable et les cailloux, se répandent au long de toutes les pentes, en mêlant des sanglots, des gémissements et des pleurs aux sifflements aigus, aux grondements sonores et aux clameurs éperdues de la tempête qui passe emportée par sa colère. déchaînée comme un cataclysme, qui brise

tout sur son passage. vapeurs et des flammes.

On croirait que les arbres sont animés de colères farouches, qu'ils voudraient de la petite de la

essor de peur d'être précipités dans le gouffre de l'espace ou projetés et aplatis contre les troncs des grands arbres qui résistent. Des lamentations, des soupirs, des ap pels, des cris de terreur traversent l'éten-

due où l'on ne discerne pas, dans ce chaos et cette confusion, si ce sont des arbres des animaux ou des hommes à l'agonie qui appellent au secours et désespèrent de leur salut. Pendant plus de trois quarts d'heure, Anne entendit l'ouragan faire usage au-

lour de la maison, claquer les portes et les fenêtres du grenier, souffleter la cabane du geste violent des branches inclinées iusqu'à terre. Elle entendait le vent arracher les tui-les de la toiture, les emporter et les briser sur le chemin, et il lui semblait que l'universelle colère des éléments désap-

prouvait la joie qu'elle avait ressentie à l'idée d'avoir, elle aussi, un foyer, et de pouvoir, de cet asile sûr et sacré, consi-dérer l'avenir sans épouvante. Ses petits s'étaient rendormis, hercés par les tonitruants fracas. Des pensées funebres déroulaient leur crêpe autour d'elle, et l'angoisse de savoir son père dans la nuit, dans la tempête, la glacait, la traversait de douloureux

frissons, lorsque la porte de la cabane 'ouvrit et Brisebarre parut. Elle s'élança vers le bûcheron : - Il ne t'est rien arrivé, pere au

seaux cramponnés aux branches, secoués grisés. Il déposa sur la table un objet quels soins particuliers il l'avait dressée, avec férocité et n'osant pas prendre leur roulé dans sa pélerine et qu'il avait apper de nouve d'attra précipités des caresses d'expression il dit porté sous son bras avec de visibles pré cautions; puis, sur un ton qui trahissait une violente émotion, il s'adressa à sa

Tiens. Annette, voici notre petite chienne notre petite Finette : ils Font tuée et pendue au gros chêne du Pré-Bernard, Les coquins ! ils me le payeront... Brisebarre découvrit le corps raidi de la pauvre bête, lui parla comme si elle eut ou lui répondre encore par des caresses, des frétillements, des bonds joveux et des

lueurs de gratitude dans les veux. Le bucheron ne songeait point à changer de costume ; il ne songeait pas même à s'avancer vers le feu que sa fille avait ranime d'un fagot tout entier.

Il s'était approché seulement des lits où ses enfants étaient endormis et s'était assuré d'un regard qu'ils reposaient paisi-Il ne prit pas garde qu'une soure sa-voureuse fumait sur la table devant deux

couverts, à l'extremité opposée de celle où il avait déposé le cadavre de sa Finette. ni qu'une « potée » fleurant le lard et les choux s'élaborait dans le pot de fonte à trois pieds qu'Annette venait de décrocher de la crémaillère pour le placer sur la braise, devant l'âtre.

Il se promenait fièvreusement, de long en large, en serrant les poings, en laissant échapper de formidables jurons, en ne tarissant pas en menaces. Puis, s'étant approché de la petite bête

cun gibier à où Finette avait passé. En des phrases pittoresques et imagées, il rappela comment il avait, de son pas caudicant et mesure de ci, de là, le nez à terre, doucement et silencieusement, fouillant tous les buissons, furetant, explorant

contrait », jappant nerveusement lorsque le gibier était levé, le plus souvent étranglant lièvres et lapins au gite. Le bûcheron déplorait toujours l'irréparable perte de sa petite chienne, en en-- Ce sont neut-être des enfants qui l'ont tuée, hasarda timidement Annette. - Les enfants ne sont pas à ce point malfaisants, ma fille. C'est Pierre Girardot qui a fait le coup. Nuit et jour, il est

l'ai suivi des yeux toutes les néripéties du drame odieux qui s'accomplissait. Finette s'était éloignée de moi et errait dans le pâquis au Gros-Chêne. Le Girardot, sur l'ordre du comte de Chantereau, qui l'accompagnait appela ma pauvre petite bête. et. comme elle s'enfuyait, je vis qu'on enjoignait au karde

de la cribler d'un coup de « quatre ».

Le comte heureux, se précipita ramassa Finette, lui passa cette longue orde au

Brisebarre ne répondit pas : il enroula autour de sa main la solide corde de chanvre qui avait servi à suspendre sa petite chienne comme un objet de dérision.

Pour atténuer les responsabilités garde Girardot, la jeune fille, troublee. rougit, et saisissant courageusement l'occasion qui s'offrait de se hasarder a laisser soupconner un secret qui l'oppressait, un secret qu'il lul aurait été doux de confier, elle dit, sur un ton qui faisait pressentir la terreur d'être désapprouvée et l'indéfinissable appréhension d'un avenir obscur, pleine de contrariétés et de lar-

- Père je suis sûr que Pierre Giradot ignorait que cette chienne était la vôtre ou bien qu'il a reçu l'ordre formel de la mettre à mort...

Elle hésita, reprit courage, et pour essayer d'ébranler par avance la colère de son père et de déraciner son parti-pris de haine contre les garde-chasses, elle ajou-

- Girardot ne vous veut point de mal, au contraire... il parle de vous avec beaucoup de bienveillance. Elle abaissa ses paupières, une tache de rose à chaque joue. - Tu lui as donc parlé ? s'écria l. hû-

cheron. - Ce matin même, mon père. Il passait par ici : notre maison se trouve sur l'itinéraire de sa tournée. Il s'est arrêté comme il le fait toujours, pour parler à Jean et à Cécile : mais cette fois, il a abord un entretien que je serais heureuse de vous rapporter si ie ne vous voyais en co lère et prêt à vous montrer impitoyable. - Parle : que t'a-t-il dit ?

CA SUICE

personnes projetées

L'affaire de la Verrerie

AU 'RIBUNAL DE LAON

subles 2.638.886 francs. Avec le coefficient 4 ou 5, le prévenu pouvait espérer recueillir une somme de 17 à 20 millions

LES CONDAMNATIONS PRONONCEES

porteur de bombe. Le Coréen déclare que l'Annamite avait suivi le gouverneur Merlin au Japon en Chine

AUDIENCE DU 27 JUIN

Insoumission. — Emile Henette, territorial de la classe 1897, du recrutement de Béthune, qui, au moment de la guerre, se trouvait en Amérique, et n'a pas rejoint son corps d'affectation, est condamné à 3 ans de prison avec sursis.

Désertion. — 3 ans de prison à Lucien Desvignes, du 43e R. l.

Vol. militaire avec effraction et complicité. —

A DUNKERQUE Hier se sont ouverts à Dunkerque les assises

pour étudier les nombreux rapports qui ont été rassembles à l'occasion du Congrès. LA SEANCE D'OUVERTURE séance d'ouverlure s'est tenue à l'Hôtel

Lutte contre la tuberculose ; lutte contre la uberculose chez les réformés ; les tuberculeux

le pied d'un chardon ou d'une motte de terre, donnant de la voix lorsqu'elle « ren-

trelaçant des menaces à ses plaintes. attaché à mes pas et rôde autour de mon chantier. De la source de la Druys où j'étais descendu, je l'ai vu, mon enfant, et

cou et pria Girardot d'en attacher l'extrémité à une branche du Chêne de la Peur. - Ils ignoralent peut-être l'un et l'autre que cette petite chienne nous appar-tenait, hasarda la jeune fille, puisqu'elle ne porte pas le nom de son propriétaire

Les Terrasses des Cafés

Le nouveau règlement

(Suite)

LES DROITS A PAYER Première rangée : par table et par tri-mestre, de une à quaire tables, 9 fr. ; jus-qu'à dix tables, 13 fr. 50 ; au-delà de dix

tables, 22 fr. 50, Deuxième rangée : mêmes dispositions 18, 27 et 45 fr. Troisième rangée : mêmes dispositions 27, 40.50 et 67.50.

Pour les tables, parasols, les prix yarrient suivant la rangée ,entre 18 et 135 fr. Les paravents mobiles sont tarifiés à 5 fra par trimestre le mètre linéaire.

TARIFS SUPPLEMENTAIRES

Les cafetiers qui, sur la zone concédable exerceront, par eux-mêmes ou par des tiers, un commerce accessoire, vente de gateaux, coquillages hultres, escargots, mar-rons, oranges, bananes, journaux, etc., se-ront passibles, en outre du tarif normal, applicable à ce genre d'installation, dune redevance supplémentaire d'égale somme exigible dès la constatation et soumise aux conditions ci-dessus mentionnées. La redevance supplémentaire sera payée en même

temps que le redevance normale. Les supports à bicyclette tolérés en bordure du trottoir scront également passibles, outre du tarif normal applicable à ce genre d'installation d'une redevance supplémentaire d'égale somme .

La redevance spéciale afférente au prolongement intermittent des terrasses autorise, pendant quelques heures de la journée au-devant d'une boutique voisine fermée sera égale à la moitié de celle qui serait applicable à une occupation permanente, de même situation et de même étendue.

Les terrasses ou suppléments, accordéd exceptionnellement dans la limite de la zone concédable et pour une durée moindre de 15 jours , seront passibles d'une redevance égalo au tiers de la redevance trimestrielle correspondante. Les concessions exceptionnelles accordée

tant dans les limites de la zône concédable qu'en dehors de cette zone, pendant la du rée des grandes fêtes populaires et de quartiers d'une durée maximum de 3 jours, sont exonérées de redevance. 40 Les tarifs imposés, sont trimestriels ils seront percus par trimestre sauf ceux

imposés pour les terrasses aux abords du champ de foire qui seront percus pour un demi-trimestre. Le cafetier imposable, pourra adresser sa demande d'autorisation à toute époque de l'année; les trimestres commenceront aux dates suivantes; 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, et 1er octobre ; il devra faire connaître, en même temps, le nombre de tables qu'il désire placer chaque trimestre sur la voie publique et sera taxé en con-

séquence. Toute permission partira du premier jour du trimestre en cours duquel sera délivrés l'autorisation, la redevance fixée par trimestre ne pouvant être fractionné. Les droits seront payables à l'expiration de chacun des trimestres repris ci-dessus.

AU PARQUET

UN CHEVALIER DU SURIN M, le juge d'instruction Dufayet, a entendu

Unts prétend qu'il n'avait aucune intention

vendredi le nominé Unts, de Wattignies, qui, le 21 juin, frappa sa sœur d'un coup de couteau et que pour ce falt, le Parquet poursuit sous l'inculpation de tentative de meurtre.

homicide. Il n'a pu toutefois dire quel mobile ELLE RESTERA EN PRISON M. Dufayet a repoussé la demande de mise en liberté provisoire, formulée par la nommée Pétraszejewshre, polonaise d'origine, impli-

quée dans la grave affaire d'avortement de Wasquehal. L'ACCIDENT MORTEL DE LA RUE DU CHATEAU

M. Dufayet, a reçu une déposition importante qui dégage la responsabilité du chauf-feur Delpierre. Cette déposition émané de M. L... de Roubaix, qui se trouvait dans l'auto du dit chauffeur M. L... a affirmé, sous la foi du scrment, que le véhicule de Delpierre se tenait sur sa droite et marchait à une allure très lente,

lorsque se produisit l'accident qui coûta la vie au ieune Meiressc. « Ma femme, qui était avec moi, étant malade, a ajouté ce témoin, j'avais recommands au chauffeur de marcher à très petite allure. afin d'éviter tout cahot.

L'ARGENT D'AUTRUI

M. Thermes, juge d'instruction vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel le nommé Gordicr Léoncc, pointeur, rue Molière, Lille, pour escroquerie d'une somme de 6.239 fr., au préjudice de l'entreprise qui l'employait. Gordier ayant établi de fausses Ustes de pais

Couvriers mexistants avait mis l'argent qu'on ni avait confié dans sa poche. Il sera done poursuivi pour escroquerie. Le délit de faux qu'or pouvait lui reprocher a été écarté.

Collision de véhicules RUE DE PARIS Ruc de Paris, vers midi et demi, face à la rue Lottin, une collision s'est produite entre une auto et un camion attelé d'un cheval. Le pre-

Les cyclisies Henri Dambrain, 22 ns, demeuse sont heurlés place des Quatre-Chemins. Seule la machine de Verfaillie à écopé. Elle a eu se roue avant mise hors d'usage.